

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Stranger \$2.00

J. G. BOUCHER, rédacteur

Dept. Public Works of N.B. 12-4-25

## DES RESOLUTIONS

Nous lisons dans le dernier numéro de l'Evangeline une série de projets, adressés par une personne dont le nom n'est pas mentionné, aux conseils municipaux des comtés de Kent, Restigouche, Gloucester et Madawaska pour être discutés à leur assemblée annuelle. Nous en reproduisons tout d'abord le texte pour ensuite ajouter quelques commentaires.

- 1<sup>o</sup> PROPOSER une résolution demandant au gouvernement le rappel de la loi fixant une échelle de prix pour les instituteurs, Cédule A. B. C. School Act, Chap. 5, 1922 et Chap. 7, Geo. V. 1925.
- 2<sup>o</sup> RAPPEL de la loi du bureau de santé obligeant les conseils municipaux de payer l'entretien du susdit bureau statuts de 1918, chap. 36.
- 3<sup>o</sup> RESOLUTION demandant au gouvernement de défendre aux compagnies de couper le petit sapin comme l'épinette, sur les limites, vu que c'est une grande cause des feux de forêts.
- 4<sup>o</sup> RESOLUTION demandant le rappel du Chapitre-63 N.B., élection Act 1919, concernant le vote féminin, aussi le chap. 7 des statuts de 1925.
- 5<sup>o</sup> RESOLUTION demandant au gouvernement de reconnaître la langue française comme langue officielle au Nouveau-Brunswick, dans les écoles publiques.
- 6<sup>o</sup> RESOLUTION demandant au gouvernement de créer à cette prochaine session un 3<sup>e</sup> siège de représentant local pour les comtés de Madawaska et Restigouche.

Les deux dernières résolutions sont sans contredit, celles qui intéressent le plus la population des comtés auxquels elles ont été adressées. Nous nous rappelons qu'en des occasions différentes nos députés du Madawaska ont demandé une redistribution des sièges électoraux dans la province. En maintes circonstances les Journaux français de l'Acadie et nous en étions — ont démontré l'anomalie qui existe à l'heure actuelle dans notre représentation alors que certains comtés anglais ont trois et quatre députés pour une population guère plus grande que celle des comtés de Madawaska et Restigouche qui n'en comptent que deux.

La reconnaissance de la langue française comme officielle dans nos écoles publiques est une autre question que la presse française de la province a souvent considérée. Son importance augmente avec l'accroissement de notre population et malgré que l'on daigne (?) nous accorder une certaine tolérance dans les écoles de la campagne, il est bon de montrer que le peuple acadien ne se laisse pas endormir avec des tolérances. La tactique de revenir souvent à la charge sur cette question est bonne. Elle tient les esprits en éveil de part et d'autre.

Nous espérons que nos conseils municipaux ont apporté ou apporteront toute l'attention requise à ces deux résolutions.

Les résolutions 3 et 4 sont plutôt d'importance générale pour toute la province. Il est évident que tout ce qui contribuera à diminuer les causes d'incendie dans nos forêts mérite la plus grande attention des gouvernements. Il est parfois bon d'attirer cette attention sur des faits qui leur sont inconnus.

L'auteur des projets que nous commentons, veut le rappel de la loi du bureau de santé obligeant les conseils municipaux à payer l'entretien du susdit bureau. Il est peut-être dans le cas qu'était l'un des nouveaux conseillers de la municipalité de Madawaska qui ces jours derniers déclarait à l'assemblée annuelle: "J'ai beaucoup critiqué cette loi du bureau de santé et je ne la connaissais pas. Maintenant que je sais tout le bien que l'on en retire, je ne vois pas l'ombre d'une critique à faire." Et celui qui faisait cette déclaration n'a pas la réputation d'être un partisan du gouvernement qui a formulé cette loi: c'est un conservateur. D'autres part l'auteur des projets a-t-il songé à calculer de combien les taxes seraient diminuées par tête de population, si cette loi était rappelée?

La loi du bureau de santé coûte aux différentes municipalités de la province, environ soixante mille dollars, ou pas tout à fait seize sous par année par tête de population. L'administration du bureau de santé coûte à la municipalité de Madawaska, dont la population est de vingt mille âmes, la somme de mille dollars par année ou cinq sous par tête. Peut-on prétendre que les bénéfices que l'on en retire ne valent pas cette somme? Des montants considérables sont dépensés à chaque année pour protéger les arbres de la forêt contre la destruction par le feu, les insectes ou les maladies fongueuses. Beaucoup d'argent est employé annuellement à la protection du gibier de nos bois et du poisson de nos rivières et lacs. C'est Baptiste qui paie pour tout cela, et personne s'en plaint. Si la protection des ressources forestières, du gibier et du poisson est importante, combien plus important encore est la protection des humains contre les maladies contagieuses et autres maladies qui tendent à décimer notre population déjà pas trop peu élevée.

Enfin la première résolution nous fait presque découvrir l'auteur de ces projets. Il est certaines personnes qui ont été habituées à vivre dans des centres où les institutrices n'étaient payées qu'à moitié. Ces gens n'apportent aucune attention à la qualité de l'institutrice, en tant que celle-ci possède un brevet qui lui permet d'enseigner. Dans la province du Nouveau-Brunswick, le position d'instituteur ou d'institutrice est attrayante par le salaire rai-

## G. N. TRICOCHÉ VARIETES LE JOUR DE L'AN EN FRANCE

Le Premier Janvier, pour qui conque a été élevé en France, évoque des souvenirs qui ne sont pas tous agréables. C'est qu'en effet le jour de l'An, s'il occupe la place de Noël au point de vue des cadeaux, des réunions de famille, comporte aussi de véritables corvées. D'abord, il y a l'envoi des cartes de visite — non plus l'aimable carte de Noël qui fait tout autant de plaisir à l'envoyer qu'au destinataire — mais le froid petit carton blanc, si sec dans son uniforme banalité. Il ne s'agit plus là de se rappeler au souvenir d'amis éloignés, mais de remplir une formalité; par conséquent, c'est une opération pleine de dangers, car le supérieur social ou administratif qu'on oublie ne pardonne pas l'omission; et l'intérieur auquel il n'est pas répondu se formalise, et le fait sentir. Pour bien des fonctionnaires, les cartes s'expédient par centaines; elles finissent par constituer une dépense sérieuse. Le pire est que les erreurs, dans ces conditions, sont toujours possibles; et, comme un malheur n'arrive jamais seul, elles tombent généralement sur quelque personne à l'esprit mal fait, qui opère, avec un soin féroce, le pointage des cartes reçues. Le jour de l'An est aussi l'époque des visites officielles. Ici encore, une coutume plaisante a été

George Nestlé Tricoché

sonnable qu'elle offre. Nombreuses sont les personnes qui se dirigent vers l'école Normale. Les commissaires d'école peuvent et doivent être très exigeants sur les capacités du personnel enseignant qu'ils engagent, parce que les aspirantes sont nombreuses. C'est le devoir des commissaires de chercher à engager les personnes les plus compétentes. Si dans un district les commissaires croient que l'institutrice ne mérite pas le salaire qui lui est attribué, qu'ils en engagent une meilleure et ce sont nos enfants qui en profiteront. Trop de commissaires et de contribuables se plaisent à critiquer les salaires des institutrices sans apporter d'attention aux qualités de celles-ci. Un patron engage un ouvrier incompetent à dix dollars par jour, qui ne peut produire le travail exigé. Ce patron doit-il reprocher à l'ouvrier son incompetence ou son salaire élevé? Qu'il réduise le salaire et l'ouvrier conservera son incompetence.

Nous avons amplement démontré dans des articles antérieurs l'impossibilité de réduire les salaires des institutrices et d'exiger ensuite la compétence nécessaire. Nous nous contenterons ainsi de ces quelques remarques pour aujourd'hui, quitte à y revenir si la question prenait une allure plus sérieuse.

J. G. B.

## UNE ELECTION MUNICIPALE POUR L'ETE

Le conseil municipal de Madawaska tient actuellement son assemblée annuelle dans la maison de cour de cette ville. Les conseillers sont en session depuis lundi. La fête saillante de cette réunion est la contestation de l'élection municipale de St-Basile, pour irrégularités au poll, le jour de la votation. L'on se rappelle que MM. Paul Clavette et Lord avaient été défaits aux dernières élections par une voix de majorité, par MM. Isidore Cyr et O. Voisine. M. Clavette était depuis dix-huit ans conseiller pour la paroisse de St-Basile. Il prétendit immédiatement qu'il y avait eu irrégularité.

L'assemblée a nommé, lundi dernier, un comité pour faire enquête. Ce comité rapporta absence d'irrégularité. M. Clavette en appela immédiatement par l'entremise de M. M.D. Cormier. L'honorable J.E. Michaud représentait les conseillers Cyr et Voisine. Après de longues discussions, l'assemblée approuva les réclamations de M. Clavette par un vote de 16 à 8.

La date de l'élection n'a pas été fixée, mais elle aura lieu dans le cours de l'été.

## OTTAWA PRECIS DU PROGRAMME ENONCE PAR LORD BYNG

Ottawa. — Dans le discours du trône dont il a donné lecture vendredi dernier le gouverneur général a annoncé:

- 1—Une diminution substantielle des impôts.
- 2—La concentration de certains services publics.
- 3—Des mesures pour tenir la population agricole sur la terre, et encourager le retour des citoyens à la vie rurale ainsi que le rapatriement des Canadiens.
- 4—Un projet de crédit rural.
- 5—Une commission consultative du tarif (prévue déjà la dernière session) qu'on nommera incessamment.
- 6—Des instructions à la commission des chemins de fer d'étendre son enquête sur les tarifs actuellement en cours aux causes de détournement de l'exportation du grain et d'autres produits des ports canadiens, la Commission devant prendre, sous l'empire du Railway Act, telle mesure qu'elle jugera nécessaire pour assurer aux ports canadiens le bénéfice du trafic canadien.
- 7—Le parachèvement sans délai du chemin de fer de la baie d'Hudson.
- 8—Une commission royale d'enquêter sur les droits maritimes.
- 9—Des projets de loi transférant à l'Alberta ses richesses naturelles et modifiant la loi électorale.

Le discours du trône a un souvenir affectueux pour la reine Alexandra, et mentionne qu'une motion de condoléances sera présentée au Parlement. Il parle de la prospérité croissante de notre pays privilégié, faisant ressortir l'accroissement du commerce d'exportation et les recettes grandement accrues du C.N.R.

L'opinion y est en outre exprimée qu'un relèvement général des droits de douane serait préjudiciable à la prospérité du pays, et que l'impôt doit peser le moins possible sur les choses nécessaires à la vie, sur l'agriculture et autres industries fondamentales.

## UN VOTE DE CONFIANCE

MOTION LAPOINTE OU AMENDEMENT MEIGHEN?

Dès l'ouverture de la Chambre l'honorable Ernest Lapointe, premier ministre suppléant, a présenté une motion de confiance pour le gouvernement King, devant la députation. Immédiatement après l'hon. M. Meighen a proposé un amendement signifiant une demande de non-confiance. Depuis ce moment la Chambre des Communes a été le théâtre de plusieurs discours en faveur de l'un et de l'autre. De jours en jours, on s'attendait à ce qu'un vote soit pris. Ce vote n'a pas encore été donné au moment où nous écrivons. Les quotidiens nous ont annoncé qu'il serait pris aujourd'hui.

La situation est très embarrassante pour les trois partis. Les progressistes ne se sont pas encore prononcés sur la position qu'ils prendront. Cette situation ne peut durer, nous saurons dans quelques jours qui gouvernera le pays, au moins encore pour quelques mois.

David, Hon. P.-E. Michaud, Hon. L.A. Dugal, Dr Sormany, I. Kasser, R.W. Hammond et W. C. Albert.

Un vote de remerciements fut adopté à l'égard de MM. J. David et J.E. Rios, pour les services rendus au cours de l'année terminée. Un vote de sympathie fut également adopté à l'occasion du décès récent de M. J. Moscovitz, membre de cette Chambre.

Plusieurs autres questions d'ordre général furent discutées. Une résolution fut adoptée demandant aux autorités de la Western Union Telegraph Co. de placer dans son bureau local des employés bilingues. Une autre résolution demandant à la ville et au conseil municipal de contourner des affiches indiquant les routes. On demanda au secrétaire d'attirer de nouveau l'attention du conseil de ville sur l'avantage d'afficher le nom des rues et le numéro des demeures.

Un comité de trois membres fut nommé pour étudier la possibilité pour la ville d'acquiescer la réserve indienne, à proximité de la ville.

Le Fiquere

Le Fiquere